



21, boulevard du 14 juillet
CS 80552 Sens Cedex
Tel : 03.86.65.89.00
Email : contact@grand-senonais.fr

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Séance du 3 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice	Votants	Présents	Pouvoirs	Absents
62	54	43	11	8

Date de la convocation : 26 septembre 2019

DEL191003610002

Objet de la délibération :

SANTE-Contrat Local de
Santé du Grand Sénonais
: Avenant n°1

Secrétaire de séance :

M. Paul Antoine DE
CARVILLE

Rapporteur

Alexandre BOUCHIER

Etaient présents : Mme FORT Présidente, M. CHATOUX, M. MOREAU, M. BOUCHIER, Mme FRANTZ, M. SAVOURAT, M. AGACHE, M. PERENNES, M. SABATIER, M. JOUAN, M. BOTIN, M. TERRASSON vice-présidents,

M. GIROD, M. PAPINAUD, M. HAUER, Mme MAINVIS, Mme CHARETIE, M. FONTENEL, M. FOUQUART, Mme BLONDEAU-DOUGY, Mme DURANTON, M. BISCARRA, Mme BOULMIER, M. BLOEM, Mme QUENTIN, Mme LANGEL, M. PERETTI, Mme. PIEUX, M. JP. CROST, M. de CARVILLE Mme PEREZ, M. N'GOMA, M. BOTARD, Mme WEECKSTEEN, Mme LENAIN, M. MASSARD, Mme BOISSON, Mme MOUREAUX, M. CAUCHI, Mme DIMANCHE, Mme NAZE, M. GAUJARD, Mme GREGOIRE conseillers communautaires titulaires.

Absents excusés : Mme MANGEON, Mme CHAPPUIT, M. BOULLEAUX pouvoir à M. CAUCHI, M. CROU, M. PIRMAN pouvoir à M. JOUAN, Mme DINET pouvoir à M. CHATOUX, Mme. LARCHE pouvoir à M. MOREAU, M. GEX pouvoir à Mme PEREZ, Mme VAN ELSLANDE pouvoir à Mme QUENTIN, Mme LOREZ pouvoir à M. N'GOMA, Mme BEZOU-MOREL pouvoir à M. BOTARD, M. DUPRE, M. DEMIREL, M. CHABROUX, M. CARRE, Mme WERNER pouvoir à M. MASSARD, M. PASQUIER pouvoir à MOUREAU, Mme FRASSETTO pouvoir à Mme NAZE

Absents : M. GRASS

Exposé des motifs :

Le Contrat Local de Santé du Grand Sénonais 2018-2022 a été signé le 1^{er} octobre 2018 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de l'Yonne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Centre Hospitalier de Sens, le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne et la Clinique Paul Picquet.

Il se décline en 6 axes stratégiques et 16 actions opérationnelles :

1. Renforcer les soins de proximité
2. Lutter contre l'éloignement aux soins
3. Lutter contre l'isolement
4. Renforcer la prévention auprès des jeunes
5. Agir sur la santé environnement
6. Coordonner, animer et évaluer le CLS du Grand Sénonais

Les membres du comité de pilotage du CLS qui s'est tenu le 26 septembre 2019 ont validé l'avenant n°1, ainsi que les deux nouvelles fiches actions qui s'ajoutent aux 16 actions de l'année 2019 :

1. Favoriser le repérage précoce et l'accès au diagnostic pour les troubles du développement de l'enfant
2. Collectivité(s) active(s) et entreprise actives « Programme National Nutrition Santé » PNNS.

Délibération :

Vu la délibération n° DEL170629060001 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand sénonais du 29 juin 2018 portant sur l'intégration du Contrat Local de Santé dans la compétence « Action Sociale d'intérêt Communautaire ».

Vu la délibération n° DE180927600001 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand sénonais du 27 septembre 2018 approuvant le projet de Contrat Local de Santé du Grand Sénonais 2018/2020.

Considérant que ce contrat conclu pour une durée de 5 ans (2018-2022) est révisable tous les ans par voie d'avenant validé en comité de pilotage.

Le Conseil Communautaire **A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** l'Avenant n° 1 du Contrat Local de Santé (CLS) du Grand Sénonais pour la période de 2018-2022 et les nouvelles fiches actions pour 2020.
- **AUTORISE** Madame le Président à signer cet avenant dont les fiches des actions initiées sont annexées.

Annexe : Avenant et fiches actions

Pour Extrait Conforme
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Sénonais,
Maire de Sens


Marie-Louise FORT





Avenant n°1

Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais 2018-2022

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine

Vu l'article L. 1434-2 du Code de la Santé Publique (CSP) créé par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 précisant à l'article 118 alinéa 3 que dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS), des programmes territoriaux de santé peuvent donner lieu à des CLS

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'article L. 1434-17 du Code de la Santé Publique (CSP) qui définit un Contrat Local de Santé

Vu les arrêtés en date du 02 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2)

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en date du 29 juin 2017 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire, la délibération n°DEL180927600001 en date du 27 septembre 2018 approuvant le projet de Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, et la délibération n° DEL191003610002 en date du 3 octobre 2019 approuvant l'Avenant n° 1 au Contrat Local de Santé du Grand Sénonais.

Vu l'avis du Conseil territorial de santé de l'Yonne en date du 6 juin 2018

Vu le Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais 2018-2022 signé le 1^{er} octobre 2018

Considérant que les membres du COPIL du CLS qui s'est tenu le 04 juin 2019 ont validé la proposition de travailler sur de nouvelles fiches actions

Il est convenu ce qu'il suit :

Article 1 : Deux nouvelles fiches actions (jointes en annexe) intègrent le Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, elles sont rattachées à des orientations existantes :

Axes Stratégiques	Orientations	Fiches action
2. Lutter contre l'éloignement aux soins	Renforcer l'accès aux soins des personnes en perte d'autonomie (personnes en situation de handicap et personnes âgées)	FA 2.3. Favoriser le repérage précoce et l'accès au diagnostic pour les troubles du développement de l'enfant Porteur : PEP CBFC - RSMY
5. Agir sur la santé environnement	Proposer un environnement favorable à la santé	FA 5.3. Collectivité(s) active(s) et entreprises actives Programme national nutrition santé PNNS Porteur : CAGS

Article 2 : Les autres dispositions du Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais restent inchangées.

Fait à Sens, le

AXE 1 : Renforcer les soins de proximité

Fiche action n° 1.5.

Favoriser le repérage précoce et accéder au diagnostic pour les troubles du développement de l'enfant

Motivation de l'action, contexte

Dans le cadre de la circulaire n°SG/2018/256 du 22 novembre 2018 et de l'instruction interministérielle n°DGCS/SD3B/DGOS/DSS/DIA/2019/179 du 19 juillet 2019 prévoyant la mise en place d'un parcours coordonné de bilan et d'intervention précoce d'un an pour les 0-6 ans inclus et du Projet territorial de santé mentale de l'Yonne reprenant cet objectif, une plateforme d'orientation et de coordination pour les enfants présentant des TND est en projet et devrait regrouper différents partenaires (CHS, CAMSP/CMPP, PLURADYS, professionnels libéraux...), à portée départementale et sise à Auxerre.

Pour autant, le territoire Yonne Nord, en pleine expansion démographique, présente une forte inadéquation entre les besoins des familles et les possibles réponses médicales, paramédicales, ou institutionnelles locales pour le repérage précoce et le diagnostic des situations de handicap, du fait du manque de moyens humains.

Ainsi, le CAMSP de Sens accueille de plus en plus d'enfants présentant des situations dégradées et n'ayant plus de suivi médical. Ce constat de recours tardif aux soins se retrouve après 6 ans. L'offre de prise en charge dans le Sénonais souffre de manques (unité d'enseignement maternel autisme par exemple) ou d'insuffisances (IME, ITEP, SESSAD, soins ambulatoires) induisant des retards de repérage, de diagnostic et de mise en œuvre des interventions adaptées. Enfin, les difficultés de mobilité des familles les amènent souvent à s'orienter vers les départements limitrophes plutôt qu'à Auxerre pour offrir à leurs enfants des conditions d'accompagnement plus adaptées.

Objectifs de l'action

Favoriser la prise en compte des spécificités territoriales (démographiques, médicales, mobilitaire, etc.) dans le déploiement de la plateforme départementale dite « TND »

Favoriser l'articulation avec les dispositifs locaux existants (réussite éducative, fiches actions du CLS...)

Description du projet

Résumé

- Contribuer à la création de la plateforme départementale de coordination et d'orientation dans le cadre du parcours du bilan et d'intervention précoce pour les enfants ayant des troubles du neuro-développement
- Faire remonter les connaissances de terrain et les contributions des acteurs permettant d'améliorer les processus locaux et départementaux
- Appuyer les professionnels de santé dans la prise en charge et le suivi des enfants mais également l'accompagnement des familles
- Sensibiliser les professionnels du champ de la petite enfance au dispositif et aux troubles du neuro-développement
- Former les professionnels de santé et animer le réseau

Porteur de l'action : Centre d'Action Médico- Sociale Précoce (PEP89) – Réseau de Santé Mentale de l'Yonne

Partenaires, acteurs à mobiliser : Centre hospitalier spécialisé de l'Yonne, PMI, Centre hospitalier – Service pédiatrie, MDPH, Pluradys, établissements médico-

	sociaux, établissements sanitaires, professionnels de santé libéraux, éducation nationale, communauté d'agglomération du Grand Sénonais Population bénéficiaire : enfants de 0 à 6 ans inclus Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
Résultats attendus	Réduction des délais d'attente des diagnostics Précocité des orientations MDPH et des prises en soin
Calendrier prévisionnel	Démarrage de l'action en 2020
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : selon Appel à Candidature ARS Taux d'intervention ARS : selon Appel à Candidature ARS Cofinancements : -
Indicateurs	Description - Nombre d'enfants orientés - Nombre de diagnostics établis Valeur initiale : 0 Fréquence de mesure : semestrielle et/ou annuelle Source : Plateforme Responsable du suivi : AS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé - Permettre à l'utilisateur d'accéder à une offre de santé de proximité, et coordonnée Lien parcours : Développement de l'enfant Autre plan / programme / politique : Stratégie Nationale Autisme au sein des Troubles du Neuro-Développement - Projet Territorial en Santé Mentale

AXE 5 : Agir sur la santé environnement

Fiche action n° 5.3

Collectivité(s) active(s) et entreprises actives Programme national nutrition santé (PNNS)

Motivation de l'action, contexte

La « nutrition » est un des déterminants principaux influençant la santé. Elle englobe deux composantes : l'alimentation et l'activité physique. Les liens entre les apports alimentaires, la sédentarité et l'insuffisance de l'activité physique sur le développement de plusieurs pathologies (surpoids, obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, cancers...) ont été démontrés par de nombreux travaux scientifiques. La nutrition est donc un facteur majeur sur les questions de mortalité et de morbidité. La CAGS, par son statut d'institution publique, gage d'un discours désintéressé, sa grande proximité avec les acteurs et sa connaissance de son territoire, par ses compétences réglementaires en matière de santé environnementale, fait le choix d'agir sur l'environnement de ses concitoyens en créant des milieux favorables au développement d'un bon état nutritionnel. Pour rappel, le diagnostic réalisé à l'occasion du contrat local de santé indiquait que le taux standardisé de mortalité prématurée (- de 65 ans) sur le sénonais, établi à 2.7, était significativement supérieur à celui de la Bourgogne (21.3) et de la France hexagonale (19.8), et que 46% de ces décès seraient évitables. Le taux d'habitants en affections de longue durée (ALD) était également supérieur aux taux régional et national sachant que les cancers représentaient à eux seuls 19% et le diabète 16% ; les taux standardisés d'ALD pour maladies cardiovasculaires et cancers étaient significativement supérieur à ceux de la région. Par ailleurs, 7% des enfants de 3-4 ans présentaient des problèmes de poids (surpoids ou maigreur). Une étude récente (2018) auprès d'élèves de 6^{ème} pointe des taux de surpoids sensibles chez certains collégiens du territoire. Enfin, la ville de Sens a développé depuis plusieurs années des actions de prévention autour de la nutrition en faveur des personnes en situation de précarité, expérience sur laquelle la CAGS peut s'appuyer.

Objectifs de l'action

Promouvoir et soutenir toute action contribuant à l'atteinte des objectifs du PNNS et s'attacher à lutter contre les inégalités de santé
Créer des environnements favorables à un bon état nutritionnel
Promouvoir la démarche PNNS auprès d'entreprises, administrations du territoire afin de les inciter à s'engager dans le dispositif au bénéfice de leurs salariés

Description du projet

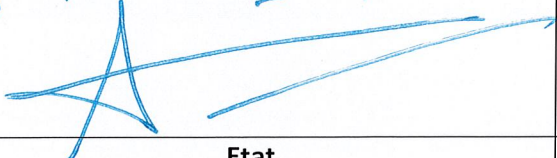
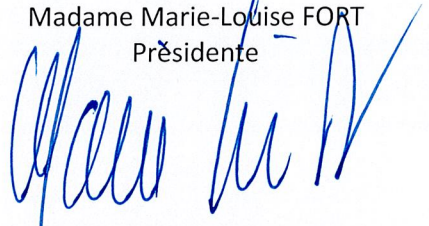
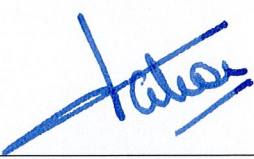
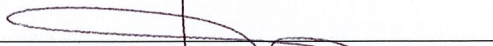
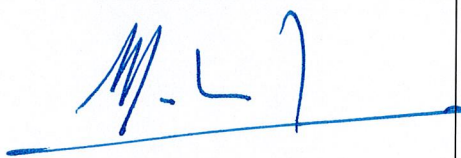
Résumé

- adhésion de la CAGS à la charte « collectivités actives » du PNNS
- nomination d'un référent au sein de la CAGS « actions CAGS du PNNS », légitimé pour initier, suivre et coordonner les actions mises en œuvre
- mise en œuvre chaque année d'au moins 3 actions dans les domaines d'intervention suivants : information communication, éducation pour la santé, formation, aménagement du territoire.
- sensibilisation des entreprises, administrations du territoire à la démarche PNNS visant à leur engagement dans le dispositif au bénéfice de leurs salariés

Porteur de l'action : CAGS

Partenaires, acteurs à mobiliser : collectivités, associations et milieux sportifs, professionnels de santé, Education nationale, IREPS, CDOS, ...

	Population bénéficiaire : Population ciblée (enfants en surpoids, adultes sédentaires en situation de précarité, adultes souffrant de maladies chroniques, ...) et/ou population générale. Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
Résultats attendus	Amélioration du cadre de vie et augmentation des milieux propices à la santé Diminution de l'incidence du surpoids, des maladies chroniques Renforcement de la cohésion sociale et visibilité de l'implication de la CAGS aux administrés
Calendrier prévisionnel	Signature de la charge PNNS en 2019 Démarrage des actions en 2020
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : - Taux d'intervention ARS : pas de financement direct. Cofinancements : -
Indicateurs	Description - Charte signée - Nombre d'actions réalisées - Nombre de bénéficiaires - Nombre d'entreprises, administrations engagées dans la démarche PNNS Valeur initiale : 0 Fréquence de mesure : annuelle Source : AS Responsable du suivi : AS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur la santé. Lien parcours : Nutrition, cancer, diabète Autre plan / programme / politique : Stratégie nationale de santé, Plan national nutrition santé, Plan régional Santé Environnement de Bourgogne Franche-Comté 2017-2021 : PRSE 3, Plan régional sport santé bien être 2016-2020, Plan national cancer 2014-2019

Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche Comté Monsieur Pierre PRIBILE Directeur Général <i>P.O. Aline Guibelin</i> 	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais Madame Marie-Louise FORT Présidente 
Etat Monsieur Patrice LATRON Préfet 	Conseil Régional Madame Marie-Guite DUFAY Présidente 
Conseil Départemental Monsieur Patrick GENDRAUD Président 	Caisse Primaire d'Assurance Maladie Monsieur Patrick KAZANDJIAN Directeur 
Centre Hospitalier de Sens Monsieur Jean-Dominique MARQUIER Directeur  	Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne Monsieur Yves BUZENS Directeur  
Clinique Paul Picquet Madame Grazyna HADAMIK Directrice  	

